

ULTIMATUM

URBAIN

Bulletin de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante

15 novembre 2007 - Spécial grève no 2

DANS LA RUE POUR UNE ÉDUCATION GRATUITE DE QUALITÉ

LA LUTTE ÉTUDIANTE, UNE LUTTE POUR L'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ

par le Conseil exécutif

Face au report de la campagne de grève générale illimitée, l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) poursuit la lutte pour le droit à l'éducation par une série d'actions qui se tiendra d'ici la fin de la session d'automne. L'escalade des moyens de pression s'accroît pour faire reculer le gouvernement dans son irresponsabilité sociale en matière d'éducation post-secondaire.

La manifestation nationale du 15 novembre vise à mettre de l'avant les revendications de la plateforme « Pour un réinvestissement, pas n'importe comment! ». Tout d'abord, la gratuité scolaire à tous les niveaux est un projet de société qui vient garantir une égalité des chances dans l'accès au droit à l'éducation, moteur de la démocratie. Cette éducation gratuite devra toutefois être bonifiée d'un réinvestissement pour une amélioration de la qualité des ressources et services, et ce, libre de l'emprise du privé. De plus, l'établissement d'un système de garde public adapté à la condition étudiante permettra une véritable conciliation études-famille.

Après une journée nationale de formation, la manifestation du 15 novembre est le point culminant de la mobilisation étudiante à l'automne. De nombreuses associations étudiantes ont décidé de faire la grève les 14, 15 et 16 novembre, alors que plus de 58 000 étudiants et étudiantes sont en grève pour participer à la manifestation.

Il est à noter que certaines associations étudiantes collégiales se sont vues menacées de répression politique par leurs administrations locales, se basant sur la loi 43 pour nier les mandats de grève votés en assemblée générale. Cette attitude anti-syndicale et anti-démocratique est vivement dénoncée par l'ASSÉ, qui revendique l'abolition pure et simple de cette loi répressive alors que le gouvernement demeure flou sur la possible application de cette loi aux associations étudiantes mobilisées.



Que ce soit en éducation, en santé ou dans les services sociaux en général, le gouvernement Charest poursuit une politique de désinvestissement majeure. Que penser du dévastement des différents outils de solidarité sociale et de développement collectif? Disons-le, Charest applique à la lettre les diktats de la haute finance qui est de plus en plus avare de profit. Il projette à long terme d'ouvrir les marchés de l'éducation et de la santé qui se compteront en milliards de dollars.

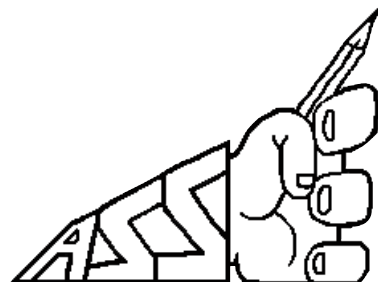
De plus, les associations étudiantes de l'UQÀM tiennent une semaine de grève pour dénoncer le sous-financement subi par leur institution et l'imposition d'un plan de redressement draconien au niveau des ressources et services. La lutte s'intensifie à l'UQÀM alors que cinq facultés ont déclenché la grève générale (illimitée pour certaines) pour exiger le retrait du plan de redressement qui menace l'accessibilité à l'institution ainsi que la qualité des services prodigués.

Les revendications de l'ASSÉ concernent l'ensemble de la société : l'éducation est une responsabilité sociale que doivent prendre en charge tous ceux et celles qui croient en son rôle de premier plan dans une société démocratique. L'éducation, don d'une société à son avenir, est une responsabilité sociale qui doit être assumée par tous et toutes.

Contre le désengagement social que connaît présentement la société québécoise, l'ASSÉ défend une vision participative de la démocratie, dans laquelle les citoyens et citoyennes se réapproprient les espaces de réflexion et d'action. C'est en effet par l'action et la réflexion collective que nous transformerons cette société, et nous interpellons pour ce faire l'ensemble de la population.

C'est pourquoi nous vous invitons à vous mobiliser aujourd'hui pour clamer haut et fort le droit à une éducation publique, accessible et de qualité. Devant le discours uniforme de la classe politique, les mouvements sociaux doivent défendre une vision progressiste de la société : l'appui de la population est plus qu'essentiel pour permettre une transformation en profondeur de cette société qui en a bien besoin. Il est essentiel que nous nous rassemblions pour aller au-delà du cirque néolibéral, et enfin construire la société dont nous rêvons.

Le mouvement étudiant combatif intensifie la mobilisation et s'engage à remettre l'éducation au centre des priorités sociales. Cette manifestation n'est qu'un pas dans la lutte que nous menons pour concrétiser ce projet de société.



Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)
(514) 390-0110
<http://www.asse-solidarite.qc.ca>

Pour joindre le Comité journal :
ultimatum@asse-solidarite.qc.ca

TARIFICATION DE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE MYTHES ET RÉALITÉS

Par Philippe Hurteau et Marc Daoud, chercheurs à l'IRIS.

Dans sa plus récente étude sur la tarification de l'éducation postsecondaire, *Gratuité scolaire et réinvestissement postsecondaire: Trois scénarios d'application*, l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) a révélé l'état de la crise qui touche ce réseau d'enseignement. Cette crise se traduit par trois symptômes distincts, mais liés les uns aux autres : (1) le sous-financement structurel des institutions d'enseignement, (2) la privatisation des sources de revenus de ces institutions et (3) l'inaccessibilité à l'éducation postsecondaire pour les plus démunis. La tendance courante est d'invoquer une augmentation des frais de scolarité afin de relever le financement en éducation postsecondaire. Dans ce court résumé, nous étudierons une alternative inverse qui permettrait de garantir l'accessibilité aux études et un financement public fort : la gratuité scolaire.

Impacts socio-économiques de la tarification de l'éducation postsecondaire

La tarification des études postsecondaires cause plusieurs problèmes socio-économiques liés à l'endettement étudiant et à l'inaccessibilité pour les moins nantis. Le taux de fréquentation des familles moins nantis est de 19,5 % alors qu'il est de 45,6 % pour les jeunes en provenance de familles aisées.¹

L'iniquité en matière d'accessibilité s'étend aussi sur la qualité de vie des étudiants et des étudiantes. Une étude du Conseil des Ministres de l'Éducation du Canada nous révèle que « ... les étudiants dont les parents ont un revenu faible sont beaucoup plus susceptibles d'étudier à temps partiel, d'avoir choisi un établissement d'enseignement ayant des droits de scolarité moins élevés, d'avoir allégé leur charge de cours ou interrompu leurs études. ² » Ajoutons à cela que 38 % des jeunes défavorisés voient dans l'endettement le principal frein à la poursuite de leurs études.³

En clair, le fait d'imposer une barrière tarifaire aux études nuit à la fréquentation scolaire, modifie le parcours académique des étudiants et touche principalement les jeunes provenant de familles défavorisées. Inversement, le fait de lever cette barrière permet de réajuster une partie de ce déséquilibre et de favoriser la fréquentation postsecondaire. Si l'on compare les taux de participation aux études postsecondaires de l'ensemble du Canada, c'est-à-dire au collégial et à l'universitaire, on constate que c'est au Québec que la fréquentation est la plus élevée. Avec un taux de participation de près de 70 %, le Québec est en avance sur la moyenne canadienne. Rappelons que c'est au Québec

que les frais de scolarité pour les étudiants et étudiantes sont les plus bas au Canada, tant à l'universitaire que dans le système collégial.

Hausse des frais de scolarité et désengagement de l'État

La tendance récente pour le financement des universités canadiennes est axée sur l'augmentation des frais de scolarité. Pourtant, l'expérience québécoise d'augmentation des droits de scolarité s'est déjà soldée par un échec au début des années 90. Les droits de scolarité étaient alors passés de 519 \$ à 1703 \$ en sept ans.⁴ À l'époque, le gouvernement a tenté de justifier cette hausse par le sous-financement des institutions d'enseignement et s'est engagé à lier l'augmentation à un investissement durable en éducation.

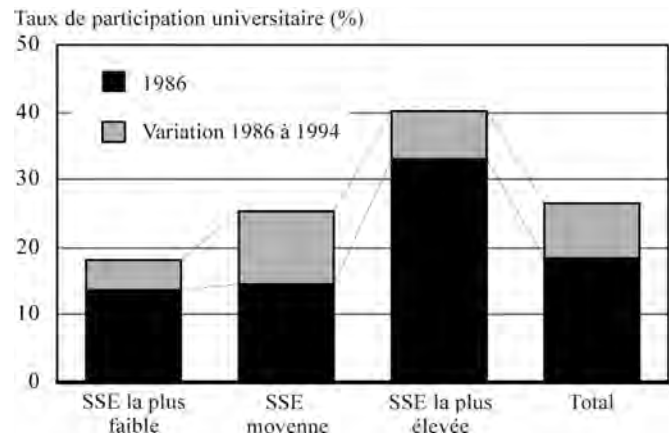
Dans les faits, il n'y a pas eu réinvestissement, mais bien substitution des sources de financement des universités. La contribution gouvernementale est passée, en proportion des revenus des universités, de 87% en 1988 à 71% en 2002.⁵ Parallèlement à ce retrait étatique, on observe, pour la même période, une augmentation des cotisations étudiantes (de 5,4 % à 9,5 %) et des investissements privés (de 7,5 % à 19,6 %). La hausse des droits et des autres frais de scolarité ne règle donc pas le sous-financement des institutions d'enseignement, mais décharge l'État de sa responsabilité de financer le réseau postsecondaire au profit d'une augmentation des cotisations individuelles et privées.

Comment financer la gratuité scolaire ?

Puisque la tarification de l'éducation postsecondaire nuit à l'accessibilité des plus démunis et que les hausses de frais de scolarité facilitent un désengagement étatique, il est essentiel de considérer l'option de la gratuité scolaire. Rendre l'éducation accessible pour tous et toutes par l'abolition complète des frais de scolarité au postsecondaire et régler le sous-financement coûterait au trésor public québécois 1,22 MM\$ annuellement.⁶

Pour éviter de tomber dans une avalanche de chiffres, disons simplement qu'il est possible de financer la gratuité scolaire et d'assurer un financement durable du

PARTICIPATION UNIVERSITAIRE SELON LA SITUATION SOCIOÉCONOMIQUE



Alors qu'en 1986 les proportions d'étudiants et d'étudiantes issu-e-s des situations socioéconomiques faibles et moyennes sont à peu près égales (respectivement 13,7% contre 14,5%), en 1995, après des hausses de frais importantes au Canada en général (dégel des frais de scolarité au Québec en 1989 notamment), ces proportions s'établissent à 18,3% contre 25,3%. L'écart se creuse.

réseau postsecondaire sans pour autant augmenter les taxes et les impôts des plus démunis et de la classe moyenne. Comment faire ? Imposer 100 % des gains en capital (346 M\$) et augmenter de 1,42 % la taxe sur le capital des institutions financières (705 M\$) et de 1,4 % le dernier palier d'imposition (294 M\$)⁷. Toutes ces mesures, échelonnées sur 5 ans, génèreraient à terme des revenus suffisants pour abolir les frais de scolarité et régler le sous-financement.

La plus récente étude de l'IRIS avait pour but de montrer les coûts relativement faibles que requiert une mesure telle que la gratuité scolaire. Les arguments invoquant la fatalité économique ou le caractère inévitable des hausses de frais ne sauraient donc se substituer à un véritable débat sur l'éducation, c'est-à-dire un débat dont les chiffres et les calculs avancés n'ocultent pas les valeurs qui sous-tendent les choix que fait une société dans un domaine aussi vital.

1. Drolet, Marie : Participation aux études postsecondaires au Canada : le rôle du revenu et du niveau de scolarité des parents a-t-il évolué au cours des années 1990?, Statistique Canada, 2005, p. 33.

2. Investir dans leur avenir : une enquête sur le soutien financier en matière d'éducation postsecondaire, EKOS Research Associates, 2006, p.166.

3. Ibid, p. 162.

4. Indicateurs de l'éducation – Édition 2007MELS, 2007, p.49.

5. Dépenses en enseignement universitaire selon la provenance directe des fonds, Statistique Canada, 2003.LS, 2007, p.49.

6. Ce montant se base sur les données du ministère de l'Éducation, de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ) et de la Fédération des cégeps.

7. Ceux qui désirent plus de détails sur les différents scénarios proposés par l'IRIS peuvent consulter notre étude au www.iris-recherche.qc.ca